

**EPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU GRADE PRINCIPAL DU CORPS
DES REDACTEURS**

	Coefficients	Durées
I - Epreuve écrite d'admissibilité		
Rédaction d'une note de synthèse établie après étude d'un dossier administratif relatif à des questions ressortissant aux attributions des services et institutions de la Nouvelle-Calédonie telles que définies par le statut de la Nouvelle-Calédonie.	1	3H
II- Epreuve orale d'admission		
Conversation avec le jury ayant pour point de départ un exposé du candidat sur ses fonctions précédemment exercées ainsi que sur son projet professionnel. La conversation peut ensuite porter sur l'organisation administrative et politique de la Nouvelle-Calédonie ainsi que sur tout sujet d'actualité.	1	30 mn dont 10 d'exposé par le candidat

Toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admissibilité est éliminatoire.
Pour être admissible, le candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 10.
Pour être admis, le candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 20.

REDACTEUR DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Catégorie B

Fonctions :

- assurer l'instruction des affaires qui leurs sont confiées et la préparation des décisions
- assurer en particulier des tâches de gestion administrative et financière, de suivi de la comptabilité et participer à la rédaction des actes juridiques
- contribuer à l'élaboration et à la réalisation des actions, d'animation et de développement économique et social de la collectivité
- assurer, dans certains cas, des fonctions d'encadrement des agents d'exécution et remplir les fonctions d'adjoint principal d'un fonctionnaire de catégorie A
- élaborer les comptes rendus d'opération, de consultations ou expertises médicales, assurer la tenue des dossiers médicaux, les correspondances couvertes par le secret médical, la réception et l'accueil des patients et des tâches de secrétariat des services hospitaliers, sanitaires, médico-sociaux et sociaux ou de laboratoires

